

L'assemblée confirme les propositions du Conseil relativement aux prix et récompenses à décerner dans la séance annuelle de 1876, ainsi qu'à l'ordre du jour de cette séance.

Communications.

M. Boivin présente à l'assemblée deux modèles d'un appareil entièrement nouveau, de l'invention de M. Chaudré, de Paris, pour indiquer le niveau de l'eau dans les chaudières à vapeur. — Une tige métallique qui traverse la paroi de la chaudière, est enveloppée d'un tube flexible en cuivre rougé extérieurement par sa partie supérieure sur le contour de l'orifice, et intérieurement à sa base sur la tige elle-même; tous les mouvements d'oscillation ou même de torsion imprimés à une extrémité de cette tige pourront donc se reproduire à l'autre extrémité, grâce à la flexibilité du tube enveloppé dont la double soudure ferme absolument tout passage à la vapeur et supprime toute espèce de joint. — La partie inférieure de la tige est reliée à une aiguille qui se meut sur un cadran indicateur; M. Boivin explique ensuite les moyens aussi nouveaux qu'ingénieux employés par l'inventeur pour transmettre à la tige les oscillations du flotteur, et les réduire ou les amplifier, dans les conditions de la plus grande simplicité et de la plus parfaite sécurité.

M. Terquem donne une description succincte de la machine électro-magnétique de Gramme, et insiste sur la propriété particulière de cette machine de donner toujours des courants du même sens, ce qui dispense de l'emploi d'un commutateur; en outre, cette machine très simple de construction, n'est pas susceptible de détérioration, et exige une force motrice moindre que les machines imaginées précédemment pour produire des courants intenses.

Il existe différents types de machines de Gramme :

1° Une machine portable, mue à la main, destinée aux laboratoires et équivalant à 8 ou 10 éléments Bunsen. Cette machine peut être employée dans l'industrie et dans la télégraphie, quand on n'a pas besoin de courants trop intenses.

2° La machine destinée à la galvanoplastie, à l'argenteur et à la dorure (employée par la maison Christoffe, de Paris, où le fil de cuivre de la bobine est à grande section, les aimants sont remplacés par des électro-aimants où circule dans des barres de cuivre isolées le propre courant de la machine; un brise-courant empêche celui-ci de changer de sens, quand la machine subit un arrêt. On peut déposer par heure 2 kil. d'argent, avec une dépense de 50 kilogrammes et 500 tours par minute.

3° La machine destinée à l'éclairage porte un fil beaucoup plus fin et doit faire environ 800 tours à la minute. D'après les essais faits par M. Tresca et d'autres, la dépense croît par unité photométrique (une lampe carcel) à mesure que la machine est moins forte; avec les types employés habituellement de 100 carrels, la dépense est environ de 100 kilogrammes et 120 tours par minute ou cheval 1/2.

La dépense est très-minime, surtout en comparaison de celle qu'exigeait l'éclairage au gaz. Pour 100 carrels, il faut y ajouter l'intérêt et l'amortissement du capital nécessaire pour l'achat des appareils; tout compris, la dépense par l'éclairage électrique varie de 1/10 au 1/4 de celle qui nécessite l'éclairage au gaz.

Ces machines sont installées dans divers ateliers de grande superficie, et on n'a qu'à se louer de leur emploi, à Mulhouse, à Paris et à l'étranger. En général il faut, suivant la forme des ateliers, employer plusieurs lampes électriques entourées de globes dépolis, afin d'éviter les ombres projetées. Elles trouvent leur place tout indiquée dans les pagéobots, où, en éclairant de bas en haut la voilure, et le haut des mats, elles rendent les navires visibles de très-loin, et permettent d'éviter les désastres occasionnés par les rencontres des navires. Les essais faits ont parfaitement réussi.

Pour les teintureries, l'éclairage électrique fournit une lumière blanche, tout-à-fait blanche, identique à celle du soleil, permettant de faire l'échantillonnage avec la même sécurité qu'en plein jour. MM. Hannart frères, à Wasquhal, et Gaydet, à Roubaix, ont déjà fait installer ces appareils dans leurs établissements.

L'éclairage électrique avec la machine de Gramme offre donc une grande économie sur l'éclairage au gaz pour les grands ateliers. Toutefois, il serait encore plus pratique si l'on parvenait à diviser davantage les sources lumineuses, de manière à en avoir un plus grand nombre moins

éclatantes. C'est à quoi tendent les essais faits par M. Jablonski, officier russe, qui a imaginé un appareil fort simple pour la production de la lumière électrique qui dispense de l'emploi de régulateurs munis de mouvements d'horlogerie.

En outre, l'éclat de la lumière est augmenté par l'introduction, à l'état de vapeur, dans l'arc voltaïque, de matière siliceuse, qui permet d'utiliser ainsi une notable partie de la chaleur obscure perdue dans les appareils employés actuellement.

M. Corenwinder a communiqué les premiers résultats des recherches qu'il fait actuellement en collaboration avec M. G. Contamine sur les mélanges de beurre naturel et de beurre artificiel (margarine).

On parvient assez facilement à déterminer les proportions de ces mélanges par un procédé d'analyse qui repose sur les propriétés distinctes de ces deux corps gras.

Lorsqu'on soumet le beurre pur à la saponification et qu'on ajoute ensuite au savon produit de l'acide tartrique, il se sépare des acides gras insolubles dans l'eau et il reste en dissolution des acides gras volatiles (acides butyrique et caprique) qu'on peut séparer par la distillation.

Soumise aux mêmes opérations, la margarine du commerce ne donne pas d'acides volatils gras ou elle n'en donne qu'une faible quantité provenant du lait qu'on ajoute au beurre artificiel avant de le brasser.

Il suffit, dès lors, pour découvrir si un beurre est falsifié avec de la margarine et dans quelle proportion, de doser la quantité d'acides volatils qu'on peut en obtenir, puis de faire comparativement une opération semblable sur du beurre de vache parfaitement pur.

Ce procédé qui repose sur des réactions indiquées dans les traités de chimie a été mis à profit par M. Lechartier, professeur à la Faculté des sciences de Rennes, pour analyser les beurres de Bretagne.

Dans le laboratoire de M. Corenwinder, on l'a soumis à de nouvelles recherches et après l'avoir simplifié, on a reconnu qu'il donne des résultats satisfaisants.

Après ces communications, M. le Président proclame le résultat du scrutin ouvert pour l'admission de MM. Joseph Lefort, imprimeur à Lille; Georges Bataille, négociant à Lille, et Evrard, ingénieur-directeur des mines de Foray, qui sont admis à l'unanimité comme membres ordinaires.

La séance est levée à 5 h.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

On nous écrit de Croix :

C'est dimanche prochain à 2 heures que doit avoir lieu la réception d'un nouveau curé de Croix, M. Deram.

Les habitants et les autorités se proposent d'aller le recevoir à la gare pour le conduire à l'Eglise, où il y aura une cérémonie religieuse.

Un accident qui a eu les plus fâcheuses suites, s'est produit hier mercredi, vers 8 heures du matin. Il a eu lieu au peignage Prouvost, rue du Fort.

Un ouvrier déboureur voulant resaisir le peigné dont il se servait, et qui était tombé dans les tambours de sa machine à carder, eut la main gauche étreinte par les engrenages. Il en résulte un broiement complet du métacarpe.

Un médecin appelé, prodigua les premiers soins au malheureux blessé. L'amputation de la main entière qu'on voulait éviter sera cependant faite.

Cet ouvrier se nomme Pierre Gnuide, âgé de 46 ans, il demeure avec sa femme, rue de l'Hommelet. Il est père de 4 enfants dont le plus âgé a six ans à peine.

La Société industrielle du Nord de la France tiendra sa séance solennelle pour la distribution des prix et récompenses, dimanche prochain 24 courant, à deux heures très-précises, dans la salle des concerts du Cercle du Nord à Lille.

Les portes seront ouvertes à une heure et fermées à deux heures.

De plus, reprit M. Saubert, vous savez quelle a été l'attitude de cet imposteur pendant les jours horribles que nous avons traversés! Vous savez quelles amitiés lui a valu cette attitude! L'amitié de Gornas! l'amitié de Caracalla!... Je vous ai raconté cette scène inqualifiable d'Auteuil... Et comme je me le suis demandé moi-même, vous vous demandez comment un homme dans cette position, comment surtout le fils d'un père si généralement estimé a pu tomber aussi bas. Eh bien! vous allez connaître la tare qui ne suffit que trop à expliquer cette dégradation morale.

« Enlevé cet abat-jour, dit-il en s'adressant à Germain, et apportez la lampe. » Maintenant, regardez! poursuivit-il en appuyant un doigt sur la figure de Branville, un peu au-dessous de l'œil gauche.

Au contact de ce doigt, le malheureux se tordit convulsivement, comme s'il eût senti le contact d'un fer rouge.

« Remarquez-vous, ajouta M. Saubert, cette cicatrice presque imperceptible? Sans la curieuse conférence du faubourg du Roule, je n'y eusse probablement jamais songé. Mais quand j'ai vu Caracalla prendre des airs si menaçants vis-à-vis de Branville, et cet orgueilleux personnage se soumettre si docilement aux insolentes exigences d'un tel misérable, je me suis souvenu... un soupçon a traversé mon esprit... et, en y regardant de plus près, j'ai reconnu ce signe accusateur!... Voici la belle histoire qu'il rappelle :

La Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille tiendra, le dimanche 31 décembre, à une heure précise, dans la salle du Théâtre à Lille, sa séance solennelle pour la distribution des prix et récompenses.

M. de Marcère a quitté Paris mardi matin, pour prendre quelques jours de repos dans ses propriétés de Messé. Il est attendu prochainement dans le Nord.

La police a opéré, ces jours derniers, une arrestation qui fait grand bruit à Lille : le nommé J. B..., capitaine en retraite, décoré de la Légion-d'honneur, employé, dit-on, dans l'administration des tramways, se serait rendu coupable d'attentat sur une petite fille âgée de dix ans, dont les parents habitent la rue du faubourg de Tournai.

Nos lecteurs comprendront la réserve que nous imposé la nature du crime reproché à l'inculpé. — Nous nous bornerons à dire qu'il a été conduit à la maison d'arrêt où il a subi plusieurs interrogatoires devant M. le juge d'instruction et M. le procureur de la République.

EXECUTION CAPITALE A DOUAI. — Mercredi matin 20 décembre a eu lieu l'exécution d'Yden, l'assassin de Borre.

Dans la nuit, au train de deux heures, arrivait à Douai la voiture hermétiquement fermée contenant les bois de justice.

Le bruit s'était répandu, dès la soirée précédente, que l'exécution devait avoir lieu dans la matinée du 20. Aussi, dès trois heures du matin, la place située en face de la prison criminelle était-elle couverte de spectateurs. Les fenêtres de maisons même éloignées étaient également garnies de curieux. Disons de suite que cette curiosité malsaine a été déjouée en grande partie. La forme abaissée au niveau du sol de la terrible plate-forme et l'heure matinale ont grandement entravé la vue de ceux qui n'avaient pas craint de sacrifier une partie de leur nuit pour assister à ce hideux spectacle.

Cependant, le condamné, dont la fermeté ne s'est un moment démentie que par sa pâleur et un léger tremblement des lèvres, était réveillé et apprenait de M. l'aumônier de la prison que le moment de l'expiation était venu.

Mon Dieu! mon Dieu! telles furent ses premières paroles, immédiatement suivies de celles-ci, qu'il répétait souvent depuis le rejet de son recours en grâce : « J'ai mérité mon sort! je dois expier mes crimes! »

Après une courte conversation avec le prêtre, Yden assista à la messe, témoignant par une ferveur visible du profond repentir qui remplissait son âme.

Il fallut procéder à la lugubre toilette, pendant laquelle le digne aumônier qui l'assistait ne cessa de lui adresser ces exhortations. Yden demanda un verre de vin et sollicita la permission de fumer un peu, ce qui lui fut accordé.

Enfin, il fallut partir pour le dernier voyage. Il était un peu après sept heures. Le condamné soutenu par son confesseur et par l'un des aides du bourreau, arrivait, en moins de deux minutes, au pied de l'appareil expiatoire. Quoique pâle, il paraissait avoir conservé tout son courage, et c'est d'un pas ferme, qu'après avoir une dernière fois embrassé l'aumônier et baisé pieusement le crucifix que celui-ci lui présentait, il se livra aux exécuteurs. Un quart de minute plus tard, un coup sourd annonçait que la justice humaine était satisfaite, et la foule se retirait frappée d'une vive émotion qui a persisté pendant toute la journée.

Nous trouvons ces détails complémentaires dans l'Indépendant de Douai :

M. le directeur des prisons du Nord et directeur de la prison centrale de Loos entra à 4 heures 1/4 du matin dans la prison d'Yden; il est suivi d'un Révérend Père qui, connaissant

la langue flamande, dans laquelle, seule, s'exprime le condamné, l'exhorta avec douceur jusqu'à la dernière heure. M. le gardien-chef, M. le greffier de la prison, M. le Commissaire central Latout, sont du fanébre cortège.

Yden est accoudé sur son grabat, composé d'une paillasse posée sur le sol et garnie de couvertures grises et de draps; il songe... le front dans la main...

Yden, qui a toujours été d'une douceur résignée pendant son séjour à la prison Saint-Vaast, se lève immédiatement, et quoique ses mains soient entravées par des fers et ses mains prises par les brassards de la camisole de force.

« Bonjour, bonjour; s'écrie-t-il en français. — Yden, lui dit M. le directeur des prisons, me reconnaissez-vous; j'ai une bien triste nouvelle à vous apprendre, votre dernière heure est venue; votre recours en grâce est rejeté, préparez-vous à mourir! »

Et le directeur tout ému, allait continuer son exhortation, quand Yden, froid, calme, et dont aucun muscle du visage ne trahissait l'émotion, dit en regardant en face son interlocuteur impressionné : « Moi pas comprends! »

Yden a souvent entendu le mot mourir résonner à ses oreilles, il se connaît la valeur, aussi s'écrie-t-il en flamand : Tod, tod, (la mort) Ya, ya, (oui, oui), et tomba alors à genoux, les bras emprisonnés dans les manches de la camisole de force, il demanda pardon à Dieu et aux hommes du crime qu'il a commis.

Le moment est réellement solennel, le malheureux jette les regards vers le Christ en plâtre et l'image du Calvaire qui sont au-dessus de son grabat, et là, muet, il prie avec un profond respect.

En présence d'une pareille attitude, M. le directeur des prisons, ne craint plus le suicide et fait déferrer le condamné, qui désire communier et entendre la messe. Yden est libre des jambes mais garde le corset de force. Un scrupule le ronge; il a fumé après minuit, et demande au Révérend Père si cette infraction aux lois catholiques, rompt le jeûne, — on lui répond que non! Il demande alors à recevoir l'eucharistie, et à entendre la messe, puis sur une question de M. le Directeur, qui lui offre des aliments, il acceptera dit-il, un sort de la messe, une tasse de café et un petit verre.

Yden, alors se baisse, cherche dans sa paillasse et remet à son confesseur une lettre pour sa mère distribue des pipes, s'empare même de l'une d'elles qu'il se traite plus, et demande que l'on donne ses vêtements aux pauvres.

Quelques lignes écrites d'une main sûre, destinées à la publication ont été remises à ce moment même à l'Indépendant, nous les reproduisons textuellement :

« Louis Yden, ik bekene myn dry grootte fauten, en ik vraag pardon en verghiffenis teegen ons lieven heere voor al myn kwaad den gedaen hebben. »

den December, 1876.
Louis Yden.

Traduction : « Louis Yden, je me reconnais coupable de trois grandes fautes, pour lesquelles je demande au bon Dieu, un vrai pardon et absolu, pour tout le mal que j'ai pu commettre. »

Dans, Yden a été conduit à la chapelle, où il a communiqué et prié avec ferveur; ensuite il a été réintégré dans la prison où Mme Costa, femme du gardien chef, lui apporte deux biscuits, une tasse de café et un petit carafon de cognac.

Merci mon cher! Merci mon cher! dit Yden en s'adressant au gardien chef, il prend son café et un peu d'eau-de-vie, et demande une pipe; — qu'on lui donne avec du tabac.

Yden qui prie toujours avec son confesseur, ne veut pas mourir sans avoir son avocat. A plusieurs reprises, il l'appelle, le demande. On ouvre la prison, le moine s'écrit de l'Hooghe. Le condamné lui serre la main avec les marques d'une vive effusion.

« Vous m'avez donné votre cœur et votre intelligence, lui dit-il en flamand, et moi je vais donner ma vie à la justice, parce que j'ai pris la vie de ma femme. »

Son avocat lui dit alors dans l'idiome qui parlent tous deux :

Vous vous souvenez que vous êtes flamand, et qu'un flamand regarde la mort en face, sous quelque forme qu'elle se présente.

Yden lui répondit avec un calme parfait : « L'échafaud n'est pas ce qui me préoccupe, c'est pour moi l'accusatoire, je me soucie surtout de l'éternel devant lequel tout à l'heure je vais comparaitre. »

A 6 heures 15, M. Roch et ses aides pénètrent dans la prison.

L'exécuteur des hautes œuvres entre au greffe, où se trouvent MM. le Procureur de la République, M. le juge d'instruction, M. le conseiller Haroué, et quelques membres de la commission des prisons.

M. Roch donne au registre d'écrou déchargé du condamné et signe d'une main ferme et d'une écriture lisible, son nom allongé d'un mince paraphe.

L'aube n'est point encore venue; enfin le moment sensible approche, le jour arrive, il est 7 heures 10. L'exécuteur et ses aides pénètrent dans la cellule d'Yden, qui prie avec son confesseur! M. Roch saute le condamné et le prêtre, et s'empare d'Yden, qu'il ligote aux poignets, aux jambes et aux bras. Yden est étranger à tous ces apprêts, et, quand l'exécuteur lui demande s'il lui fait mal, il répond :

Non! Le corps est capturé dans des cerdes

sez sous le joli nom qu'il a jugé à propos de prendre pendant la Torreur, et dont il a su se rendre si digne : c'est Caracalla!... L'autre, le voici!... Vous le voyez, tout s'enchaîne et s'explique. Le fils dénaturé, perdu de dettes et de réputation, fait comprendre le faux-monnayeur, comme à son tour le faux-monnayeur fait comprendre le terroriste! L'explication de ces dix années n'est pas plus difficile; l'Espagnol Pablo devait tenir prodigieusement à ne nous faire l'honneur de revenir chez nous qu'à l'abri d'une prescription légale tout à fait incontestable!... Et dire que, si Dieu ne s'en fût mêlé, ici, ce soir, dans ce moment même, ce serait un faux-monnayeur qui, en récompense de son prétendu dévouement, demanderait la main de Mlle de Kergoson!...

« Le misérable! l'infâme! s'écria Germain. Cette révélation de l'épouvantable danger qu'aurait pu courir ses maîtresses l'avaient mis hors de lui. »

Il n'oubliait pas, d'ailleurs, qu'il avait personnellement un compte à régler avec cet imposteur pour tant de larmes d'enthousiasme et d'attendrissement si indument versées. Les deux Tournoux se virent forcés de lui faire violence pour le retenir.

« Et ce n'est pas tout!... reprit encore M. Saubert avec un geste d'horreur. En vous parlant de cette scène d'Auteuil, je ne vous ai pas dit comment se nommait le jeune homme qui intervint si énergiquement pour flétrir les atroces propos de

doubles, les poignets ont des manchettes de ficelle! L'exécuteur tire des ciseaux de sa poche et entaille au col la chemise du patient! Yden fait un mouvement; il demande qu'on lui conserve son seapulaire et ses médailles, qu'un aide lui lie aux poignets; puis, soutenu par son aumônier, il se lève et dit : Adieu! adieu! merci!

Son avocat l'accompagne jusqu'à la porte mais le condamné le retenant du regard, lui dit une dernière fois : « Je vous remercie de votre dévouement, que Dieu vous garde; pour moi, je vais mourir! »

L'échafaud est dressé au pied des escaliers de la prison.

Le prêtre s'agenouille, Yden ne regarde même pas la machine. L'exécuteur et ses aides le poussent sur la fatale bascule; un mouvement se produit, et le corps inerte est jeté, à 7 heures 35, dans un cercueil.

La justice des hommes était satisfaite.

J. Arnould n'a pas l'amour de la gloire ni de la patrie. L'état militaire l'épouvante. Il a tiré le n° 190 dans le canton Est de Roubaix, puis il est allé se mettre en service chez M. Barbier, cultivateur à Nord-Épene, canton de Cassel.

Or, jeudi dernier, il recevait du recrutement de Lille son ordre de départ, comme faisant partie de la première portion du contingent de la classe de 1875. Aussitôt il avisa au moyen de se soustraire à cet ordre, et en même temps au service militaire.

Sous prétexte de réparer un bateau, il demanda une serpe à son patron, mais il ne s'en servit que pour se couper la première phalange de l'index de la main droite, dans l'espoir d'être plus facilement réformé.

Il a essayé d'abord de faire croire à un accident. Par malheur pour lui, on a établi qu'il ne se servait jamais de la main gauche, et que cette fois il avait eu des raisons de se faire gaucher.

Il a dû avouer le mobile de cette mutilation. Arnould ne tardera pas à rendre compte de sa peu patriotique conduite.

On a arrêté, hier, à Fives, et conduit au Palais-de-Justice, neuf jeunes gens accusés d'avoir pris part, dimanche dernier, à une bataille gigantesque dans laquelle ils se sont plus ou moins cruellement distingués.

On a aussi incarcéré, hier, un nommé Ignace B..., ancien capitaine en retraite, décoré et âgé de 51 ans, qui s'est rendu coupable d'outrages à la pudeur.

On nous rapporte qu'hier, tout au matin, un nouvel accident s'est produit au chemin de fer.

Quatre ouvriers de la gare de Fives, manœuvrant un wagon sur une plaque tournante, furent atteints par la locomotive du train partant pour Paris.

Un seul de ces ouvriers n'a pas reculé de blessure; mais les trois autres furent blessés cruellement. L'on parle même d'un mort.

Les inondations des Wateringues ont heureusement pris fin : une dépêche du service de ponts-et-chaussées, qui nous est communiquée, annonce que les eaux ont pu être évacuées vers la mer.

Marché aux grains de Lille du 20 décembre 1876

Blé blanc, 2,000 hectolitres, vendus, au prix moyen de 22 fr. 50, cours précédent, 5 fr. 75.

Blé roux, 256 hectolitres, vendus au prix moyen de 22 fr. 33, cours précédent, 23 fr. 39.

Baisse, 0,39 à l'hectolitre.
Farine, les 100 kilog. 41,50.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE
Audience du 20 décembre 1876

Le 15 courant, la police ayant appris que le nommé Ch. Clays, expulsé du territoire français, était venu s'installer aux carrières Liénard, à Fives, un agent se présenta vers minuit dans son domicile afin de saisir dans le lit même ce redoutable malfaiteur. Clays demanda et obtint la permission de se vêtir pour suivre l'agent, mais il avait conçu des projets d'évasion. En effet, aussitôt habillé, il refusa net de venir au bureau de police.

L'agent ayant voulu le garrotter, fut soulevé de terre et renversé si violemment sur le carreau qu'il en eut le pouce cassé et une épaule démise. Du renfort étant survenu et Clays ayant vainement ap-

préhensions de naissance du 17 décembre Charles Fontaine, rue de Majenta cour de bonnet 3. — Stéphane Mahieu, rue de l'Épave 84. — Pierre Drubelle, rue des Longues-Haies 114. — Jules Campens, rue Archimède 77.

Achille Imbrecht, rue de la Basse-Masure Louis Rambour, rue de la Basse-Masure 26. — Sophie Colletier, rue de la Bastille 16. — Clotilde Delcroix, rue de la Chêne 51. — Jeanne Vanneenen, rue de la mitage cour Carrois 3. — Jeanne Daloz, de la Fosse-aux-Chênes 25. — Victor Bourdeur de la Pile 24. — Julia Ergib, rue des Châtaignes 26. — Marie Lerouge, rue du Cul-de-Four 26. — Georges Ridel, rue de la Vierge 15. — Bystre, rue de la Croix-cour, Watteau 8.

Du 18. — Rosalie Vannerbege, au Bichon. — Marie Barly, rue des Vélodécors. — Léontine Vancaeynest, rue du Nouveau-Monde 23. — Victoire Delcroix, rue Archimède 77. — Wattle 26. — Jules Passer, rue Deschamps, de Beugue 7. — Sophie Colletier, rue de la Bastille 16. — Jules Lagache, rue Jacquart Masurel 14. — Marie Alarucherie, rue de la court 195. — Jean-Baptiste Baeyens, rue de la court 195. — Théophile Hollemac, rue Wat 40. — Elisa Coen, rue de Lasse, cour Boyval 22. — Gustave Deschamps, rue de Lille cour Deirne 4. — Emond Cordu, cour de la Chemin-de-Fer 42. — Clémence Dupont, Cul-de-Four. — Marie Provoyeur, rue de la 88. — Blanche Delbart, rue des Charpentiers cour veuve Paulus 3.

DECLARATIONS DE DÉCHES du 17 décembre Charles Fontaine, rue de Majenta cour de bonnet 3. — Stéphane Mahieu, rue de l'Épave 84. — Pierre Drubelle, rue des Longues-Haies 114. — Jules Campens, rue Archimède 77.

Achille Imbrecht, rue de la Basse-Masure Louis Rambour, rue de la Basse-Masure 26. — Sophie Colletier, rue de la Bastille 16. — Clotilde Delcroix, rue de la Chêne 51. — Jeanne Vanneenen, rue de la mitage cour Carrois 3. — Jeanne Daloz, de la Fosse-aux-Chênes 25. — Victor Bourdeur de la Pile 24. — Julia Ergib, rue des Châtaignes 26. — Marie Lerouge, rue du Cul-de-Four 26. — Georges Ridel, rue de la Vierge 15. — Bystre, rue de la Croix-cour, Watteau 8.

Du 18. — Rosalie Vannerbege, au Bichon. — Marie Barly, rue des Vélodécors. — Léontine Vancaeynest, rue du Nouveau-Monde 23. — Victoire Delcroix, rue Archimède 77. — Wattle 26. — Jules Passer, rue Deschamps, de Beugue 7. — Sophie Colletier, rue de la Bastille 16. — Jules Lagache, rue Jacquart Masurel 14. — Marie Alarucherie, rue de la court 195. — Jean-Baptiste Baeyens, rue de la court 195. — Théophile Hollemac, rue Wat 40. — Elisa Coen, rue de Lasse, cour Boyval 22. — Gustave Deschamps, rue de Lille cour Deirne 4. — Emond Cordu, cour de la Chemin-de-Fer 42. — Clémence Dupont, Cul-de-Four. — Marie Provoyeur, rue de la 88. — Blanche Delbart, rue des Charpentiers cour veuve Paulus 3.

DECLARATIONS DE DÉCHES du 17 décembre Charles Fontaine, rue de Majenta cour de bonnet 3. — Stéphane Mahieu, rue de l'Épave 84. — Pierre Drubelle, rue des Longues-Haies 114. — Jules Campens, rue Archimède 77.

Achille Imbrecht, rue de la Basse-Masure Louis Rambour, rue de la Basse-Masure 26. — Sophie Colletier, rue de la Bastille 16. — Clotilde Delcroix, rue de la Chêne 51. — Jeanne Vanneenen, rue de la mitage cour Carrois 3. — Jeanne Daloz, de la Fosse-aux-Chênes 25. — Victor Bourdeur de la Pile 24. — Julia Ergib, rue des Châtaignes 26. — Marie Lerouge, rue du Cul-de-Four 26. — Georges Ridel, rue de la Vierge 15. — Bystre, rue de la Croix-cour, Watteau 8.

pelé ses camarades à son secours, furent restés à la loi.

Clays est condamné en trois mois de prison et 16 fr. d'amende.

Adèle Robbaert, s'agenouille à Roubaix, avait été signalée comme voleuse. Une perquisition opérée chez elle dimanche dernier par la police de sûreté fit découvrir en effet sa possession des cannettes, des échantillons de la laine, etc. Elle a déjà subi une condamnation pour vol. Six mois de prison.

Louis Beudard, sans domicile fixe entra le 11 courant dans un estaminet de la rue de Juliers, où il se fit servir la goutte. Pendant que le patron de l'établissement était entré dans un autre pièce, Beudard s'empara de la bouteille de bière et disparut. Le soir, étant ivre, eut l'imprudence et l'imprudence de revenir au même estaminet pour demander du logement. Le tribunal lui en colloque un pour trois mois sous les verrous.

Henri Lallemand, Alphonse Decaene et Jules Herbaud, sont trois malheureux sujets qui ont été envoyés en prison avec la justice.

Dans la nuit du 8 au 9 décembre, six trois rôdeurs pénétrèrent dans une propriété appartenant à M. Deram, à Armentières, et y jetèrent leur dévolu sur un douzaine de bonnes bouteilles de vin qu'ils emportèrent.

M. Deram avait eu le tort de laisser cette propriété, non habitée, ouverte à la nuit en état d'absence, et la police n'avait pas tardé à s'assurer qu'il était un des auteurs du vol. L'instruction, à laquelle il a été procédé, démontra aussi que ce n'était pas le coup d'essai de ces trois larreaux, car, le propriétaire estime à 400 le nombre de bouteilles qu'il fut été ainsi volées. Il résulte aussi des divers témoignages prévenus que si le 10 décembre, ils avaient été pincés avec du vin, ils auraient été punis plus durement que parce qu'il n'y avait plus de Champagne dans la cave.

Pour s'introduire dans la cave, ils voulaient être obligés d'escalader un balcon, dont l'accès était facilité par la configuration d'une grille.

Le tribunal prononce les condamnations suivantes : Lallemand, 1 an de prison; Decaene, 18 mois; et Herbaud, 2 ans de même peine.

SECLIN. — La nuit dernière, l'Institut des petits frères de Marie, à Seclin, a reçu la visite d'agrippés gens, tels qu'on trouve malheureusement beaucoup trop vers huit heures du matin, un frère du institut; avant d'entrer en classe, ay voulu prendre quelque chose dans le crétaire de la maison, vit avec surprise la serrure était arrachée, que tous objets qu'il renfermait étaient sans dessous; et enfin il remarqua que grosse fortune des Frères (7 fr. 50) était partie avec les voleurs qui sans doute ont été bien déçus dans leur espoir.

Il est probable qu'ils s'attendaient faire main basse sur une plus forte somme.

La même nuit M. Fontaine, notaire même lieu a été aussi victime d'un vol de 500 francs.

On n'a aucun indice qui puisse mettre sur la trace des voleurs.

État-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 17 décembre Charles Fontaine, rue de Majenta cour de bonnet 3. — Stéphane Mahieu, rue de l'Épave 84. — Pierre Drubelle, rue des Longues-Haies 114. — Jules Campens, rue Archimède 77.

Achille Imbrecht, rue de la Basse-Masure Louis Rambour, rue de la Basse-Masure 26. — Sophie Colletier, rue de la Bastille 16. — Clotilde Delcroix, rue de la Chêne 51. — Jeanne Vanneenen, rue de la mitage cour Carrois 3. — Jeanne Daloz, de la Fosse-aux-Chênes 25. — Victor Bourdeur de la Pile 24. — Julia Ergib, rue des Châtaignes 26. — Marie Lerouge, rue du Cul-de-Four 26. — Georges Ridel, rue de la Vierge 15. — Bystre, rue de la Croix-cour, Watteau 8.

Du 18. —